



Association pour la Défense des Intérêts du Quartier d'Alt

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 12 septembre 2006

Invité : M. Christophe Nydegger, directeur Ecole professionnelle artisanale et industrielle

Modérateur : Michel Beaud (MB)

Salutations et bienvenue

Le but de cette assemblée générale extraordinaire est d'informer les membres de l'ADIQA de l'état de l'agrandissement de l'ACPC. Des explications seront apportées par les groupes Mobilité et ACPC.

Ouverture de l'AG par le Président

L'AG a été convoquée à l'unanimité par le comité suite à une demande du groupe ACPC de convoquer une AG extraordinaire afin de donner mandat au comité de faire recours en cas de besoin.

Cette convocation s'est faite dans les délais statutaires. Seules les personnes ayant payé leurs cotisations pour l'année en cours sont autorisées à voter.

L'ordre du jour est accepté.

Election de deux scrutateurs

Christophe A Marca et Séverine Emery Jaquier

Présentation de l'agrandissement du projet de ACPC par M. Nydegger

L'ACPC est une association possédant un certain nombre de terrains avec comme objectif de pourvoir les écoles quant à leurs besoins en bâtiments.

Il y a environ trois ans, adoption d'une nouvelle loi pour les écoles professionnelles, soit un nombre d'heures d'enseignement plus important ainsi que des leçons de sport pour tous les apprentis. De plus, faute de place, l'école professionnelle dispose d'un certain nombre de locaux loués un peu partout dans la ville. A cela, s'ajoute un boum démographique. Pour toutes ces raisons, un agrandissement des écoles professionnelles artisanale et commerciale de Fribourg s'avère nécessaire.

Au vu des éléments susmentionnés, mise au concours d'un projet d'architecture. Le bureau Butikofer et de Oliviera Veira sont les lauréats de ce concours.

Ce projet propose deux bâtiments, un permettant la jonction des deux bâtiments existants, un deuxième prévoyant trois salles de gym.

Pour les aménagements extérieurs – une fourchette de env 100 - 140 places à disposition, env. dont 72 en souterrain - 200 places pour les deux roues.

A ce jour, après échanges avec les groupes de travail, des améliorations ont déjà été apportées, soit :

- passage du quartier vers école du Bourg
- installation de l'ascenseur à trajet unique
- et tout récemment, la création de places de parc supplémentaires : 12 places (26 au total) sous la place « Angéloz ».

Des contacts avec la ville de Fribourg – Groupe ACPC vont être relancés par rapport aux points sur lesquels le groupe ACPC n'a pas de marge de manœuvre.

Visionnement du film

De nombreuses questions, inquiétudes, regret de ne pas avoir de vision du nouveau projet depuis l'école du Bourg sont soulevées. Il est demandé de maintenir une qualité de verdure dans le quartier.

D'autres questions :

- Quelles mesures d'aménagement sont prévues sur le Varis car gros problèmes de sécurité sur cet axe-là ?
- Quels espaces (parkings) seront à disposition des habitants du quartier dans le projet d'agrandissement - Ils devront être définies au travers d'une convention

M. Nydegger est remercié pour ses explications. Il quitte la séance.

Walter Aerne / Résumé de la création du groupe ACPC

Dans le cadre de l'agrandissement de l'ACPC, le chemin de l'école, du quartier d'Alt vers l'école du Bourg a suscité toute une série de questionnements ; une information est donnée aux parents. Une 1^{ère} rencontre s'est déroulée entre mai-juin 06. Parallèlement, le groupe Mobilité s'était déjà mobilisé suite au mandat de la dernière assemblée générale. N'ayant pas reçu d'information suite aux différents courriers envoyés, désir de ses parents de convoquer une AG extraordinaire.

Alain Cornali / réflexion et évaluation du projet par le groupe ACPC

Points positifs :

Globalement satisfaisant, plus-value pour le quartier, tout particulièrement sur l'esplanade supérieure.

Points à négocier :

- collaboration avec la commune à améliorer (absence de Mme Maradan, pas de délégation, non réponse au courrier)
- gestion des problèmes de parcage sur le site, trafic sur le Varis
- cour de l'école du bourg
- gestion de l'espace de liaison
- gestion du chantier

Suite du travail du groupe ACPC

Satisfait du projet et des améliorations obtenues jusqu'ici, le Groupe ACPC aimerait continuer son travail. Par conséquent, il demande à l'Assemblée générale son aval afin de poursuivre de la façon suivante:

- représenter les intérêts des habitants et habitantes du quartier d'Alt dans le cadre de l'extension des bâtiments ACPC et en particulier
- siéger dans un groupe de travail constitué de représentant-e-s ACPC – ADIQA – Commune - Ecole du Bourg – CO du Belluard
- entreprendre et mener à bien des démarches directes auprès des instances politiques
- participer à l'élaboration des mesures d'accompagnement pendant le chantier (circulation, sécurité, etc.)
- préparer, le cas échéant, un dossier d'opposition qui sera signé par le comité de l'ADIQA, ceci afin d'être considéré comme un interlocuteur valable (*Le Groupe ACPC entend bien privilégier la négociation pour la suite des travaux, et non pas revenir sur les acquis du projet*).

L'inauguration officielle du Centre professionnel cantonal marquera la fin des travaux du Groupe et sa dissolution.

Un groupe de travail ACPC s'est déjà constitué. Pour le moment, les personnes suivantes souhaitent faire partie de ce groupe : Charrière Ludwig Geneviève / Longchamp Schneider Elisabeth / Plaschy Stéphane / Renz Nathalie / Suter Yves.

Le comité de l'ADIQA choisit au moins un de ses membres pour le représenter au sein du Groupe. Toute personne ici présente souhaitant travailler au sein de ce groupe est invitée à se manifester dès maintenant, avant le vote de l'assemblée

Le groupe ACPC demande à ce l'AG délègue ce groupe pour qu'il puisse poursuivre ce travail de négociation.

Michel Beaud / prise de position de l'ADIQA

La prise de position de l'ADIQA va dans le même sens que le groupe ACPC. Le comité pense qu'il est important de mener à bien les négociations, que le groupe ACPC puisse poursuivre son travail. **Le comité n'est pas très favorable à déposer une opposition car jusqu'à ce jour, les négociations avec les différents partenaires ont toujours été possibles.** Une opposition ne devrait se faire qu'en dernier recours uniquement ! **La décision finale du dépôt de l'opposition reviendrait au comité.**

Suite à la présentation et propositions des différents groupes, MB propose à l'AG de se positionner par rapport au groupe ACPC, l'AG veut-elle donner mandat au groupe ACPC pour la défense des intérêts du quartier dans le projet d'extension de l'école professionnelle ?

Intervention de François Badoud / relève que le but de notre AG n'est pas de voter dans ce sens-là car nos statuts ne le permettent pas.

MB demande à ce que le groupe ACPC soit légitimé par l'AG.

Intervention de Christophe A Marca / en principe, c'est le comité qui décide de déposer une opposition. Mais rien n'empêche que l'AG mandate un autre groupe : qui va décider de cette opposition ? Comité ou ACPC ? Voilà comment la question doit être posée.

Intervention de Dominique Dreyer / une question de légitimité est nécessaire, seul le comité est habilité à déposer une opposition, cela semble clair. Le groupe ACPC ne peut pas être seul habilité à décider du dépôt d'une éventuelle opposition.

A relever que dès le dépôt de la mise à l'enquête, un délai de 15 jours ouvrables est prévu pour le dépôt d'une opposition.

Intervention de Walter Aerne / si pas de proposition, de garantie écrite de la part de la commune et du groupe ACPC, il semble clair que dans ses conditions, une opposition doit être déposée.

Intervention de Matthieu Fleury / imagine le scénario où la proposition de dépôt d'une opposition du groupe ACPC ne soit pas validée par le comité.

Intervention de Elisabeth Longchamp Schneider / est contente d'entendre que les propositions du Groupe ACPC seraient validées par le comité. Propose que, si dans les cinq semaines qui suivront la mise en l'enquête, la commune ne montre pas une réelle volonté de collaborer, il y aurait lieu de déposer une opposition. Craint que le comité ne valide pas les propositions du groupe ACPC. Il est important que la confiance soit présente tant par rapport au comité que par rapport au groupe ACPC.

Intervention de Pius Odermatt / relève la question de la confiance. A suivi les démarches du groupe mobilité, ACPC, met le doigt sur des dysfonctionnements. Il est demandé à Pius de pas amener des problèmes inhérents au comité. Craint que le comité démarche, négocie parallèlement au groupe ACPC, comportement qui serait regrettable.

Intervention de Stéphane Plaschy / une opposition serait stratégique. Serait-il possible d'informer que si non-réponse de la commune, une opposition de ADIQA serait déposée ? Les délais sont très courts, il ne nous permettrait pas de réellement discuter de tous les problèmes avec la commune. Si l'ADIQA ne défend pas réellement les intérêts du quartier, on verra le scénario des oppositions de privés fuser de toutes parts.

Intervention de Dominique Dreyer / pour faire opposition, il faut apporter des motifs précis. Gardons en tête l'idée d'une opposition constructive et donnons la compétence au comité.

Intervention de Elisabeth Longchamp Schneider / il n'a jamais été question que le comité signe les yeux fermés les propositions de l'ACPC.

Intervention de Rachel Brulhart / remarque générale – relève le manque de confiance entre certaines personnes du quartier. Aimerais que ce soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Relève aussi la crainte du comité face au dépôt d'une éventuelle opposition.

Michel Beaud relève l'importance de la négociation, avant tout.

Intervention de Christophe A Marca / si volonté de négociation avec la commune, l'ADIQA doit avoir « quelque chose » pour faire pression car sinon, elle ne sera pas entendue, d'où la nécessité de faire aujourd'hui opposition. Relève que par rapport aux négociations futures avec l'ACPC, il serait néanmoins nécessaire de conserver de bonnes relations avec les différents partenaires.

Intervention de Alain Cornali / Il s'agit là d'un mauvais débat, soit de statuer sur le dépôt ou non d'une opposition, car c'est encore trop tôt. Le plus important ce soir, est de décider de donner mandat à qui de droit pour la poursuite des négociations.

Propositions de vote

Question 1

Est-ce que l'AG donne mandat du groupe ACPC de négocier le plus loin possible avec les différents partenaires ?

Oui, à l'unanimité

Question 2

Si le résultat est globalement insatisfaisant au jour de la mise à l'enquête : proposition d'opposition soumise et discutée avec le comité,

43 oui, à l'unanimité

- a) Le comité s'engage à déposer l'opposition / 21 oui
- b) Le comité décide librement de déposer l'opposition / 20 oui

La séance est levée à 22h55

Pour le procès-verbal,
Anne Marbacher, membre du comité ADIQA

Annexes :
Liste des présences
Liste des membres du groupe de travail ACPC